

INSTRUCTIONS

Comment déterminer s'il vous faut soumettre un Formulaire de Réclamation

Vous devez compléter et soumettre le présent Formulaire de Réclamation si vous pensez que votre Parement en Fibro-Ciment de CertainTeed ("Parement") satisfait les critères de Dommages comme défini dans l'Entente de Règlement. L'Entente de Règlement, ainsi que les critères d'éligibilité à toute compensation, sont disponibles sur le site Internet, www.CertainTeedSettlement.ca. Pour savoir si votre Parement satisfait les critères de Dommages et pour définir si vous êtes éligible à la soumission de réclamation, veuillez consulter l'Avis ci-joint ou visiter le site Internet and accéder au menu "Renseignements", ou contacter l'Administration des Réclamations au 1-866-482-5436.

Date limite de Formulaire de Réclamation

Les Formulaires de réclamations doivent être soumis dans les six (6) ans après la Date de prise d'effet de la présente entente ou jusqu'à épuisement du Montant du Règlement (mais si vous avez vendu la maison ou autre bâtiment et avez obtenu une cession de créances de l'acheteur, vous devez soumettre votre formulaire dans les 90 jours suivant la dernière des deux dates suivantes : la Date de prise d'effet de la présente entente ou la date de vente). Les Formulaires de Réclamation soumis par la poste (le cachet de la poste faisant foi), ou reçu par télécopieur ou par courriel après la date limite ne seront pas évaluées ou considérées, sauf si vous demandez à recevoir un Formulaire de Réclamation avant la date limite, mais le recevez après la date limite, auquel cas un délai de 60 jours après la date d'envoi, vous sera accordé pour remplir et soumettre votre Dossier de Réclamation. Un Formulaire de Réclamation reçu par l'Administration des Réclamations, sera considéré comme soumis, par voie postale, si le cachet de la poste est présent sur l'enveloppe envoyée par courrier de première classe, et adressé conformément à ces instructions. Dans tout autre cas, un Formulaire de Réclamation sera considéré comme soumis à la date de réception par l'Administration des Réclamations.

Comment compléter ce Formulaire de Réclamation

1. Vous devez répondre à toutes les questions et indiquer « ne s'applique pas » si nécessaire. Veuillez remplir ce formulaire à l'encre bleue ou noire, en caractères d'imprimerie. Vous devez répondre à toute demande d'informations supplémentaires ; le cas échéant, il est possible que votre Réclamation ne soit pas considérée, et vous renoncez ainsi à certains droits. Plus vous fournirez de détails en remplissant ce formulaire, plus vite votre réclamation sera évaluée.
2. Veuillez conserver un exemplaire de votre Formulaire de Réclamations et de toute pièce jointe pour vos dossiers personnels. Veuillez ne pas soumettre votre unique exemplaire de toute pièce jointe. Tout document soumis ne pourra être renvoyé. Toute copie de document justificatif à l'appui de votre réclamation doit être claire, lisible et complète.
3. Pour appuyer votre réclamation comme requis dans ce Formulaire de Réclamation, veuillez soumettre autant de photographies en couleur que nécessaire. Les exemplaires papier doivent être de qualité-photo couleur ; veuillez ne pas soumettre de photocopies en noir et blanc. Les photographies peuvent également être soumises sur CD ou DVD indiquant votre numéro de réclamation.
4. Veuillez placer votre Formulaire de Réclamation Standard dûment complété, toutes photographies et autres documents justificatifs dans la même enveloppe afin d'éviter toute perte ou dommage. Puis veuillez envoyer l'enveloppe à l'adresse suivante

CertainTeed Fiber Cement Settlement
c/o Analytics LLC, Settlement Administrator
P.O. Box 2004
Chanhassen MN 55317-2004

Vous pouvez soumettre votre Formulaire de Réclamation et pièces jointes via courriel à l'adresse électronique suivante: claims@CertainTeedSettlement.ca.

Si l'un des éléments indiqués ci-dessus n'est pas fourni, l'évaluation de votre réclamation risque d'être retardée. Si vous avez des questions ou avez besoin de contacter l'Administration des Réclamations, envoyer un courriel à [email info@CertainTeedSettlement.ca](mailto:info@CertainTeedSettlement.ca), appeler le 1-866-482-5436, or ou écrivez à l'adresse ci-dessus.

Veuillez tenir informer l'Administration des Réclamations de tout changement d'adresse après soumission de votre Formulaire de Réclamation.

A quoi faut-il s'attendre après avoir soumis votre Formulaire de Réclamation

1. Aucun accusé de réception des Formulaires de Réclamation ne sera émis par l'Administration des Réclamations. Si vous souhaitez vous assurer de la bonne réception de votre Formulaire de Réclamation et de vos pièces jointes, veuillez utiliser une méthode d'envoi vous permettant d'obtenir une confirmation de la livraison.

Veuillez noter que le traitement complet des réclamations et l'administration de l'Entente prendra un certain temps. Ce travail sera complété aussi rapidement que possible, compte tenu de la nécessité d'enquêter et de classer chaque Formulaire de Réclamation.

2. Aucun accusé de réception des Formulaires de Réclamation ne sera émis par l'Administration des Réclamations. Si vous souhaitez vous assurer de la bonne réception de votre Formulaire de Réclamation et de vos pièces jointes, veuillez utiliser une méthode d'envoi vous permettant d'obtenir une confirmation de la livraison. Veuillez noter que le traitement complet des réclamations et l'administration de l'Entente prendra un certain temps. Ce travail sera complété aussi rapidement que possible, compte tenu de la nécessité d'enquêter et de classer chaque Formulaire de Réclamation.

Soyez assuré que nous nous engageons à faire en sorte que votre réclamation soit traitée de manière juste, équitable et dans les plus brefs délais possibles. Pour en savoir plus sur le règlement, veuillez visiter le site Internet www.certainteedsettlement.ca.

QUANTITE DE PAREMENT INSTALLE SUR L'EDIFICE :

Veillez fournir les dimensions suivantes ainsi que la répartition de quantité de parement qui fait l'objet de votre réclamation pour chaque côté de l'édifice (veuillez indiquer "devant", "côté droit", "derrière" et "côté gauche", déterminés en faisant face à l'édifice, le "devant" étant généralement le côté du bâtiment donnant sur la rue).

Nombre d'étages du bâtiment _____

Total en pieds carrés de Parement installé sur le bâtiment _____

Total en pieds carrés de Parement endommagé _____

Répartition des dimensions / quantités de Parement pour chaque côté :

Bâtiment principal :

	Quantité totale en pieds carrés de Parement	Nombre de planches installées	Pieds linéaires (fondation)
DEVANT:	_____	_____	_____
CÔTÉ DROIT:	_____	_____	_____
DERRIÈRE:	_____	_____	_____
CÔTÉ GAUCHE:	_____	_____	_____

Dépendance / garage détaché (le cas échéant) :

	Quantité totale en pieds carrés de Parement	Nombre de planches installées	Pieds linéaires (fondation)
DEVANT:	_____	_____	_____
CÔTÉ DROIT:	_____	_____	_____
DERRIÈRE:	_____	_____	_____
CÔTÉ GAUCHE:	_____	_____	_____

Note : vous pouvez fournir les dimensions de chaque mur afin de faciliter l'évaluation des dimensions par l'Administration. Les Réclamants qui ne fournissent pas ces dimensions détaillées ne pourront pas obtenir une révision des dimensions par l'Examineur Indépendant des Réclamations.

ETAT DU PAREMENT :

Décrivez de façon détaillée vos inquiétudes concernant le Parement et précisez la zone de Parement en question :

PHOTOGRAPHIER LES DOMMAGES :

Veillez également fournir des photographies en utilisant l'échelle de mesure sur ce Formulaire de Réclamation. Cette échelle est située ci-dessous sur ce Formulaire de Réclamation. L'Entente de Règlement définit les Dommages Éligibles en partie en faisant référence à la quantité de Parement montrant rétrécissement, décollement, fissuration, fléchissement, flambement et gauchissement. Le rétrécissement a lieu à la jointure de deux planches sur un mur ou entre un bord de planche et un cadre de fenêtre, de porte ou garniture. Utilisez l'échelle "3/16" pour mesurer un rétrécissement à la jointure de deux planches. Utilisez l'échelle "5/16" pour mesurer un rétrécissement entre un bord de planche et un cadre de fenêtre, de porte ou garniture. L'échelle "1/2" sur ce Formulaire de Réclamation doit être utilisée pour mesurer tout gauchissement, flambement et fléchissement. Pour photographier des cas de fissurations ou de décollement il n'est pas nécessaire d'utiliser une échelle, mais veuillez ne photographier que la portion du Parement fissurée ou décollée. La méthode la plus simple pour voir ces échelles est de tenir l'échelle (ou une copie de l'échelle) directement adjacente à la zone de rétrécissement ou de gauchissement/flambement/fléchissement et photographier. Si cela peut aider, utilisez du ruban adhésif pour coller l'échelle sur une surface rigide, tel qu'un morceau de carton. Vous pouvez également utiliser une règle ou tout autre appareil de mesure clairement gradué. Vous pouvez demander l'aide d'un entrepreneur local afin de vous assister.



HISTORIQUE DES RÉPARATIONS ET DES REMPLACEMENTS :

Avez-vous réparé ou remplacé le Parement ? Oui Non

Si oui, décrivez les réparations qui ont été effectuées, et précisez la date des travaux :

Vous devez fournir la documentation prouvant (a) que le parement faisant l'objet de votre réclamation est du Parement en Fibro-Ciment de CertainTeed ; (b) la quantité de Parement ; (c) la date d'installation ; et (d) que le Parement satisfait les critères de Dommages Éligibles en vertu de l'Entente de Règlement.

IMPORTANT: Tous les documents fournis doivent être identifiés avec le Numéro de Réclamation attribué et/ou le Nom du Réclamant. Les photographies doivent également être identifiées par zone représentée.

VEUILLEZ COCHER LES CASES CI-DESSOUS POUR INDICHER SI VOUS JOIGNEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS A VOTRE FORMULAIRE DE RECLAMATION. CERTAINS DOCUMENTS PEUVENT S'APPLIQUER A PLUSIEURS CASES ; SI TEL EST LE CAS UNE SEULE COPIE DE CE DOCUMENT EST NECESSAIRE.

Documentation d'identification du produit.

Les documents qui seront acceptés comprennent une preuve documentaire fiable et contemporaine de l'achat et de l'installation du Parement, telle une facture d'entrepreneur et une preuve de paiement ; ou une preuve de communication de CertainTeed (par exemple, dans le cas d'une réclamation de garantie préalablement déposée), qui confirme que le Parement sur l'édifice est du Parement en Fibro-Ciment de CertainTeed. Dans certains cas, les photographies de Parement peuvent être suffisantes pour établir que le Parement installé l'édifice est du Parement en Fibro-Ciment de CertainTeed. Les soumissions, offres de services, et devis de travaux ne seront pas acceptés.

Documentation de date d'installation.

Les documents qui peuvent attester de la date d'installation comprennent un certificat d'occupation, un certificat d'inspection finale de l'édifice ou une facture du constructeur immobilier ou de l'entrepreneur faisant état de la date de l'installation ou un Permis de Construire. Vous pouvez obtenir le Permis de Construire en contactant votre municipalité. Les soumissions, offres de services, et devis de travaux ne seront pas acceptés.

Documentation de quantité de Parement.

Les documents qui seront acceptés comprennent la facture d'origine indiquant la date et la quantité de matériaux achetée, ou la facture d'entrepreneur. Les photographies de l'édifice peuvent suffire à l'estimation de la taille de chaque zone couverte de Parement si aucune autre documentation est disponible.

Documentation de condition du Parement.

Veillez fournir des photographies pour chacune des catégories suivantes :

De manière générale, essayez de faire en sorte que les photographies soient de qualité appropriée démontrant l'état du Parement de façon suffisamment détaillée pour permettre d'évaluer si votre réclamation démontre des Dommages Éligibles définis par l'Entente de Règlement.

1. Un minimum d'une photographie pour chaque côté de l'édifice montrant chaque côté du sol au toit.

2. Un minimum de deux photographies montrant des dommages éligibles pour chaque côté de l'édifice qui font l'objet de votre réclamation. Les Dommages Éligibles sont de rétrécissement, décollement, fissuration, fléchissement, flambement et gauchissement.

Veillez noter: qu'il vous faut fournir une échelle de mesure pour prouver des Dommages Éligibles de rétrécissement et de gauchissement. Une échelle de mesure est fournie ci-dessus sur ce Formulaire de Réclamation. Vous pouvez également utiliser une règle ou tout autre appareil de mesure clairement gradué.

INSPECTION:

Si la propriété doit être inspectée, souhaitez-vous être présent lors de l'inspection ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le meilleur moment pour vous contacter afin de convenir d'une date d'inspection ainsi que les numéros de téléphone et les adresses électroniques à utiliser :

IV. RECONNAISSANCE DES RÉCLAMANTS

Les Réclamants doivent reconnaître, en cochant les cases (*obligatoires*) ci-dessous, qu'ils ont lu et convenu de ce qui suit :

SOUSSION À LA JURIDICTION DES TRIBUNAUX. Les réclamants se soumettent à la juridiction exclusive de la Cour Queen's Bench d'Alberta ou de la Cour Supérieure de Colombie Britannique, pour toute fin associée à la présente réclamation.

VÉRIFICATION DE LA RÉCLAMATION ET GARANTIE. Les Réclamants représentent et garantissent que les informations, les pièces jointes et les documents fournis au soutien de leurs réclamations sont exactes, véridiques, et précises. Tout Réclamant garantit expressément qu'il est l'ayant droit et l'unique propriétaire ou cessionnaire de la réclamation soumise et qu'il n'a pas autrement cédé à toute autre personne quelque droit ou intérêt dans la présente réclamation.

QUITTANCE. Je reconnais la quittance en vertu de l'Entente de Règlement. De plus, en considération des avantages consentis par l'Entente, et sous réserve des divers articles contenus dans l'Entente, par la présente, je par la présente, pour moi-même, mes agents (propriétaires, association de condominium et de copropriété), mes subrogés, héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs, avocats, représentants, et ayants droit, règle quittance et décharge CertainTeed et toute personne, entité, distributeur, vendeur ou entrepreneur tout autre fournisseur de produits ou de services qui a acheté, conseillé, recommandé, vendu, et/ou installé le Parement (les "Parties Quittancées") de toute réclamation concluant à l'existence d'une obligation, pour tout motif juridique, de quelque nature que ce soit, y compris à l'égard de tout recours en vertu d'une loi fédérale ou des lois de tout état ou de toute province, en rapport avec l'achat, l'installation, et/ou l'utilisation du Parement durant la Période visée par le Règlement, incluant, notamment, à l'égard de toute réclamation, de tout dommage, et de toute responsabilité en relation à un mauvais fonctionnement ou une défaillance de performance de Parement, incluant, notamment, des dommages à toute portion de l'édifice au-dessus du pare-intempéries (inclus), qui aurait pu être allégué dans les Recours en Colombie Britannique et en Alberta. Je reconnais expressément la quittance de toute réclamation de pénalités, dommages-intérêts punitifs, dommages-intérêts exemplaires, dommages-intérêts statutaires, dommages-intérêts fondés sur une multiplication de dommages-intérêts compensatoires, frais judiciaires, et frais et honoraires d'avocats, qui auraient pu autrement être recouverts en rapport avec toute réclamation liée au Parement.

Si je réside dans une province ou un territoire où la quittance d'un seul des faiseurs de tort engendre la quittance de tous les faiseurs de tort, faisant l'objet des termes de l'Entente de Règlement, je ne reconnais pas la quittance des Parties Quittancées mais au lieu convient et m'engage de ne pas intenter d'action ou poursuite en justice et de ne faire aucune réclamation ou de menacer, poursuivre ou engager dans aucune juridiction envers les Parties Quittancées en relation aux réclamations faites par les Recours en Colombie Britannique et en Alberta.

Si le Parement est toujours sur l'édifice quand celui-ci est vendu, je conviens également d'informer tout acquéreur subséquent de l'édifice du montant accordé en vertu de l'Entente, et de la Quittance, et de lui fournir tout autre information appropriée pouvant être requise en vertu des lois locales, ou des lois de la province ou de l'état, en rapport avec l'achat et la vente de l'édifice. Par la présente, je garantis ne pas avoir cédé ou transféré ou conclu toute autre transaction, en vertu de laquelle j'aurais prétendument cédé ou transféré, volontairement ou involontairement, l'une ou l'autre des obligations libérées en vertu de la présente quittance ou de toute partie ou portion de telle quittance.

V. ATTESTATION

Toutes les informations que j'ai fournies dans le présent Formulaire de Réclamation sont véridiques et exactes, au meilleur de ma croyance et connaissance.

Toutes les photographies que j'ai fournies montrent des dommages de Parement pour lesquels je demande réparation.

En apposant ma signature ci-dessous, j'autorise également l'Administration des Réclamations à vérifier la Réclamation, y compris, en retenant possiblement les services d'un Inspecteur, afin d'inspecter le Parement sur l'Édifice.

Signature du Propriétaire

M	M	/	J	J	/	A	A	A	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de signature

Signature du Copropriétaire

M	M	/	J	J	/	A	A	A	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de signature

**LE TRAITEMENT PRÉCIS DES RÉCLAMATIONS PREND DU TEMPS.
MERCİ DE VOTRE PATIENCE.**

LISTE DE VERIFICATION

1. Veuillez vous assurer d'avoir répondu à toutes les questions du Formulaire de Réclamation.
2. Veuillez signer la quittance et l'attestation ci-dessus, et cocher toutes les cases dans la section "Reconnaissance des Réclamant(s)".
3. N'oubliez pas de joindre les copies des documents produits au soutien de votre réclamation.
4. Conservez une copie de votre Formulaire de Réclamation dûment complété dans vos dossiers.
5. Si vous désirez un accusé de réception de votre Formulaire de Réclamation, veuillez le transmettre par courrier recommandé avec une demande d'un accusé de réception.
6. Si vous déménagez, ou si le présent Avis vous a été transmis à une ancienne adresse ou à une mauvaise adresse, veuillez nous fournir votre nouvelle adresse.
7. Si vous avez des questions concernant le présent Formulaire de Réclamation, veuillez contacter l'Administration des Réclamations au 1-866-482-5436, par courriel à info@CertainTeedFiberCementSettlement.com ou par écrit à :

CertainTeed Fiber Cement Siding Litigation
c/o Analytics LLC, Settlement Administrator
P.O. Box 2004
Chanhassen, MN 55317-2004